

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - LE BRIGANT - SABLON - LAMANDÉ - DANIEL – PERES - DAGORN – MORINIÈRE –HENAFF – LE GALL - ALLAIN – NOEL-LE SIDANER – LAMBLA - PETIBON- THIBAUT – LEMAIRE – ADAM - FUSTEC - BOZEC – GENDROT.

Absents avec procuration : -

- FOURNIS J donne procuration à DANIEL
- FOURNIS A donne procuration à SABLON
- SOURIMANT donne procuration à LAMANDE
- BAGUE donne procuration à ADAM
- LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE
- PRIGENT donne procuration à GENDROT

Absent : GUEHL

Secrétaire de séance : PERES

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016 :

M. GENDROT demande un rectificatif sur le dossier « compteur Linky » :

- l'installation des compteurs LINKY est programmée sur la commune pour le 2^{ème} semestre 2019 et non 2016,

- le coût de l'opération pour le pays est de 7 000 000 000 d'euros et non 7 000 000 Comme indiqué au PV.

➤ **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

M. Le Maire présente à l'assemblée l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal prend connaissance du nouveau périmètre issue de la fusion de Lannion Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale.

➤ **LANNION TREGOR COMMUNAUTE – PACTE FINANCIER ET FISCAL 2016 :**

Mme SABLON expose que le pacte financier et fiscal traduit la volonté d'évaluer les enjeux qui concernent la Communauté d'Agglomération et les communes ; il s'agit d'une première étape dans la coordination financière et fiscale.

L'élargissement de la communauté au 1^{er} janvier 2017 entraînera des évolutions du pacte.

Le P.P.I. (Programme Pluriannuel d'Investissement) présente les orientations d'investissement pour 2015 à 2020.

Les axes sont les suivants :

- économie	:	26 917 174 €
- accessibilité territoire	:	18 790 967 €
- cohésion sociale	:	15 952 810 €
- environnement	:	69 012 552 €
- hors projet de territoire	:	4 157 432 €

La capacité à investir sera conditionnée à la réforme de la D.G.F. et aux décisions en matière de C.I.F. (coefficient d'intégration fiscale).

M. Le Maire souligne la volonté d'augmenter la somme disponible pour les communes en section de fonctionnement dans le cadre du F.P.I.C.
Le F.I.P.C. est un fonds de péréquation qui prend en compte la population, la longueur de voirie et la richesse fiscale de la commune.

M. GENDROT observe que le pacte fiscal et financier a déjà été validé par l'agglo et la commune est consultée après.

M. LAMANDE répond que cette question a été débattue par les Maires ; il fallait l'unanimité pour la validation du pacte.

M. BOZEC demande si un recours est possible.

Mme ADAM souligne que le pacte prévoit des fonds de concours pour la voirie communale.

M. BOZEC souhaite que le personnel communal reste sur la commune qui doit conserver ses prérogatives et services.

M. Le Maire dit que la démocratie locale de proximité n'a de sens que si les communes conservent leurs services.

M. LAMANDE suggère de ne pas opposer les communes et l'agglo, comme si la communauté était une entité distincte. En réalité l'intercommunalité c'est les communes. Il faut savoir qu'il y a des débats intenses au sein des instances communautaires.

A titre d'exemple, la ville de Lannion a demandé le transfert d'une partie de son personnel.

M. GENDROT considère que le pacte financier et fiscal, est une carotte, une incitation pour le transfert des compétences et personnels vers l'agglo.

Mme SABLON précise que c'est la loi qui incite aux transferts à travers le mécanisme du C.I.F. qui permet d'abonder les dotations financières de l'Etat.

M. FUSTEC note que le pacte prévoit des aides pour le développement du commerce. Les personnes concernées ne sont pas forcément suffisamment informées des concours financiers de l'agglo.

M. Le Maire propose de valider le pacte financier et fiscal et précise que la commune n'est pas favorable au transfert des services.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

➤ **CONTRAT DE TERRITOIRE – 2016-2020 :**

M. LE BRIGANT rappelle les projets présentés par la commune :

- hébergement par le centre nautique,
- création d'un multi-accueil,
- chaufferie bois et réseau de chaleur,
- requalification du carrefour des « quatre chemins ».

La chaufferie bois et l'aménagement du carrefour des « quatre chemins » ont été retenus.

Le programme chaufferie bois est subventionné par le département (12,50 %), la région (30 %) et LTC (12,50 %) pour une enveloppe de travaux de 600 000 € HT.

La requalification du carrefour des « quatre chemins » est susceptible d'être subventionné par le département (11,11 %), LTC – contrat de territoire (10,19 %), LTC (8,33 %), la région (10 %) et l'Etat (10 %). L'enveloppe prévue pour ce programme est de 90 000 € HT.

M. Le Maire ajoute que l'ADAC 22 travaille sur le projet des « quatre chemins ». En ce qui concerne la chaufferie bois une rencontre a récemment été organisée avec les services du département. La localisation de la chaufferie a été précisée : elle pourrait être implantée du côté de la maison du principal du collège.

Mme ADAM suggère de créer un hangar de stockage des plaquettes de bois ; cela permettrait d'obtenir des tarifs intéressants.

M. LAMANDE attire l'attention sur la difficile gestion d'un stockage de plaquettes ; il faut surveiller l'hygrométrie dans le bâtiment.

M. Le Maire note que le contrat départemental de territoire prévoit des contreparties à l'obtention des aides financières :

- versement au F.S.L. (Fonds de Solidarité pour le Logement) à hauteur de 0.50 € par habitant.
- implication au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective.
- contribution au portail Dat'Armor

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le contrat de territoire 2016-2020.

➤ **ÉCOLE MATERNELLE – ÉTUDE PHASE A.P.S. :**

M. HENAFF expose que l'étude phase A.P.S. a été présentée par le cabinet P.E.T.R. à la commission école (élus, enseignants, parents d'élèves, ATSEM).

L'Architecte a tenu compte des remarques émises lors d'une précédente rencontre :

- création d'une « casquette » le long de l'accès vers le restaurant scolaire
- meilleure répartition des blocs sanitaires
- un pan coupé dans l'accès au bureau de la direction permet de gagner 2m²
- création d'une lumière zénithale dans le local ATSEM

M. HENAFF annonce une prochaine rencontre le 24 juillet pour l'étude niveau A.P.D. (Avant-Projet Définitif).

M. Le Maire rappelle le planning du programme école maternelle :

- avant-projet sommaire :le 7 juin,
- avant-projet définitif :juillet,
- dépôt du permis de construire :juillet,
- études P.R.O. :septembre,
- dossier de consultation des entreprises : octobre,
- ouverture des plis :novembre,
- choix des entreprises :décembre,
- préparation de l'installation du chantier :janvier 2017
- fin de chantier :novembre 2017

L'avant-projet définitif sera probablement validé lors de la séance du 25 août.

Le Maire souligne l'importance d'une large concertation avec les enseignants, les parents et les ATSEM. Le projet sera présenté lors de la fête des écoles et affiché en Mairie.

Mme ADAM considère que le planning des travaux est optimiste, compte tenu des aléas de la météo.

➤ **PROGRAMME VOIRIE 2016 – DEMANDE DE SUBVENTION :**

M. DANIEL présente le programme voirie 2015 :

Lieux des travaux	Nature des travaux	Longueur / Surface	DEVIS Montant TTC	Catégorie
VC Accès Place De Kérilly	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14 dosée à 50kg/m ² , mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10 dosée à 100kg/m ²	Surface : 920 m ²	10 918,12 €	Voirie Communale
VC accès Kéranauffret	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14 dosée à 60kg/m ² , mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10 dosée à 100kg/m ²	Longueur : 65 m surface : 230 m ²	2 951,34 €	Voirie Communale
Rue de l'aunayehent ar Wern	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10, calage des accotements et mise à niveau d'ouvrages	Longueur : 475 m surface : 1900 m ²	25 287,00 €	Voirie Communale
VC de Keranostis à Runambec	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10 et calage des accotements	Longueur : 930 m surface : 3250m ²	38 709,34 €	Voirie Communale
VC de Kerfubu à Guernevez et accès Kerléan	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14 dosée à 50kg/m ² (uniquement sur la voie principale), mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10 dosée à 100kg/m ²	Longueur: 840 m surface : 3860 m ²	48 002,55 €	Voirie d'intérêt communautaire
Rue de Morlaix	Création cheminement piétonnier sur accotement, bordures hautes T2 classe U Mont d'Arrée, enrobé à la main	Surface : 405 m ²	13 212,36 €	Voirie Communale
Réseau EP de Pen An Allée	Déplacement de l'exutoire EP bassin versant Kéramanan existant de l'amont du pont Pen An Allée à l'aval du futur pont cadre en diamètre 500 mml, enrobé à la main	Longueur : 3 5 ml	4 398,76 €	Voirie Communale
VC de Scrivolic et Ker Ar C'hoat	Préparation de chantier, reprofilage en grave bitume 0/14, mise en œuvre de béton bitumineux mince 0/10 et calage des accotements		23 417,70 €	Voirie Communale
Montant total			166 897,17	

M. DANIEL ajoute qu'un ouvrage « pont cadre » sera également créé à Pen an Allée pour lutter contre les inondations. Le coût de l'opération est de 111 251,95 € TTC. Des travaux ERDF sont associés à cette opération pour 41 850 € TTC.

L'acquisition d'un radar pédagogique est également programmée pour limiter la vitesse. Le département sera sollicité pour une aide financière, au titre des « amendes de police ».

Mme ADAM suggère de prévoir chaque année un budget pour améliorer le bourg et cite à titre d'exemple le pont bascule.

Mme SABLON dit que les travaux peuvent être envisagés dans le cadre d'une opération de revitalisation du centre bourg qui concernera les habitants, la voirie et la mobilité.

M. Le Maire préconise une réflexion globale pour un projet qui pourrait se réaliser par tranche. Le Conseil Municipal approuve le programme voirie 2016.

➤ **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - SECTEUR DE KERRIOU :**

M. DANIEL présente le projet de rénovation de foyers à Kerriou par le SDE. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux ; la participation communale s'élève à 6 451,70 €.

M. DANIEL dit qu'une visite de l'éclairage public de Plouaret a été organisée ; il s'agit d'un équipement LED qui donne satisfaction.

➤ **ACQUISITION DU TERRAIN DE M. RAYMOND LEBRAS – KERGADO :**

M. DANIEL expose que M. LEBRAS accepte de vendre à la commune sa parcelle cadastrée YC22 d'une contenance de 2ha 69a 70 ca au prix de 80 000 €.

Le terrain est actuellement en zone agricole ; le P.L.U. en cours d'élaboration prévoit un classement en zone 2AU (urbanisation future). La partie aménageable à terme porte sur une superficie de 14 300 m².

M. LEBRAS demande la création d'un accès par la commune pour la parcelle agricole YC 24 (Mme GOUTEUX).

Mme ADAM dit qu'il faut un accès à la parcelle PENTER.

M. DANIEL évoque un accès par un chemin privé.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'acquisition de la parcelle de M. LEBRAS ; il faut prévoir le développement futur de l'habitat. Il est précisé qu'une estimation de la valeur vénale du terrain sera sollicitée auprès de France Domaine.

➤ **ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE :**

M. DANIEL présente le résultat de la consultation pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour les services techniques. Il s'agit d'une tondeuse équipée d'un plateau de coupe « mulching ». La commission d'appel d'offres a examiné 13 propositions et propose de retenir l'offre de l'entreprise PERRAMANT pour un équipement de marque GRILLO d'un montant de 29 990 € HT. La tondeuse KUBOTA de 2006 est reprise pour 6 000 €.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le marché avec l'entreprise PERRAMANT pour un équipement GRILLO.

➤ **SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – ALLOCATION VETERANCE :**

Le Conseil Municipal décide l'utilisation de l'allocation vétéran aux sapeurs-pompier volontaires, comme suit :

Nom - prénom	Part variable	Part fixe	Total
M. GOARIN Yves	128,94 €	353,88 €	482,82 €
M. HENRY Jean-Yves	57,12 €	353,88 €	411,00 €
M. LE BRAS Pierre	122,40 €	353,88 €	476,28 €
M. LE LAY Jean-Yves	138,15 €	353,88 €	492,03 €
M. PETIBON Louis	119,73 €	353,88 €	473,61 €
M. PIRIOU François	81,60 €	353,88 €	435,48 €
M. ROLLAND Daniel	48,96 €	353,88 €	402,84 €

➤ **CONVENTION L.T.C. – VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :**

M. LE BRIGANT présente la prestation de L.T.C. relative à la mise à disposition de deux vélos à assistance électrique au camping. La commune s'engage à participer à hauteur de 250 € pour le 1er V.A.E. et 200 € pour les suivants.

Les vélos sont loués au public à raison de 10 € pour la journée et 55 € la semaine.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce dispositif et autorise Le Maire à signer la convention proposée par Lannion Trégor Communauté.

➤ **JURY D'ASSISES 2017 – TIRAGE AU SORT DE 9 NOMS DANS LA LISTE ELECTORALE :**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort dans la liste électorale :

- page 48 – n°7 : CARRUESCO Béatrice
- page 266 – n°2 : MONTREER épouse LINTANF Yvonne
- page 7 – n°4 : ARGOUARCH Thomas
- page 270 – n°6 : MORVAN épouse NICOLAS Eliane
- page 22 – n°4 : BINET Anne
- page 51 – n°5 : CHAPELAIN Guy
- page 120 – n°6 : GUEGUEN Sylvain
- page 232 – n°4 : LEZORAY Roland
- page 8 – n°8 : AUFFRET épouse COMBES Hélène

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

❖ Motion de soutien à l'hôpital de Trestel :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une motion de soutien au centre hospitalier de LANNION-TRESTEL et demande :

- le maintien de la capacité actuelle en terme de lits d'hospitalisation,
- le maintien des emplois à hauteur des effectifs et compétences actuels
- la pérennité de la totalité des activités actuelles du centre hospitalier
- une solution concertée aux difficultés d'investissement.

❖ Admission en non-valeur – créances irrécouvrables :

Le Maire présente à l'assemblée les courriers du trésorier portant sur des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables suite à des jugements du tribunal de commerce et du tribunal d'instance :

- budget assainissement : 22,51 € et 447,85 €
- budget communal : 59,67 €

❖ Annulation de titre – situation de M. et Mme MARTIN – 46 rue de Morlaix :

Le Maire expose que l'habitation de M. Mme MARTIN a été détruite par un incendie et propose une remise totale de la redevance assainissement d'un montant de 220,14 €.

Accord unanime de l'assemblée communale.

❖ Port de Beg Douar - annulation de titre :

Le Maire expose qu'un titre de recette d'un montant de 146 € a été émis à tort à l'encontre de Mme LE LAY et propose l'annulation de cette créance. Accord du Conseil Municipal.

❖ Remboursement d'arrhes – camping municipal :

Le Conseil Municipal accorde le remboursement d'arrhes pour 166 € à Mme CHABET-DIS.

❖ Association Phare fadets – reversement d'une aide de la CAF – modification budgétaire :

M. LE BRIGANT expose que la « Junior association Les Phare fadets » organise un voyage en Roumanie. Une aide de la CAF a été versée à la commune pour ce voyage. Il est proposé de reverser ces 2 000 € à l'association sous forme de subvention.

Une modification budgétaire est nécessaire ; elle se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes : compte 7788 : + 2 000 €
- Dépenses : compte 6574 (subventions) = + 2 000 €

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association « Les Phares fadets » et la modification budgétaire décrite ci-dessus.

❖ Autorisation de passage du réseau :

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention ERDF pour passage de réseau dans un terrain communal (YI 2012) au Vieux Moulin. Les travaux ERDF font suite à la pose d'un « pont cadre » par la commune.

❖ Signature des marchés, devis et factures d'un montant inférieur à 15 000 €HT – autorisation donnée au maire :

M. Le Maire expose à l'assemblée que le décret n°2013-1259 du 27 décembre 2013 permet la passation de « petits marchés » sans publicité ni mise en concurrence préalables si le montant estimé est inférieur à 15 000 € HT. Il s'agit de favoriser un règlement plus fluide et rapide des factures. Le Conseil Municipal approuve ce dispositif.

❖ Travaux d'entretien 2016 à l'église :

Le Conseil Municipal adopte le programme d'entretien 2016 de l'église paroissiale proposé par l'Architecte des Bâtiments de France :

- couverture (entreprise UDOC) : 6 410,52 € HT
- reprise de charpente (entreprise Le Ber) : 938,04 € HT

Et approuve le plan de financement :

Collectivités	Taux	Montant
Etat (D.R.A.C.)	50 %	3 674,28 €
Région Bretagne	15 %	1 102,28 €
Département	15 %	1 102,28 €
Commune	20 %	1 469,72 €

❖ Formation professionnelle des agents – convention « SECONFORM » :

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention de l'entreprise de formation SECONFORM relative à un recyclage à l'habilitation électrique basse tension pour 4 agents des services techniques.

❖ Révision du P.L.U. – intervention de Maître PRIEUR - Avocat :

M. LAMANDE expose que Maître PRIEUR, Avocat spécialisé en droit de l'urbanisme, a participé à la négociation sur le projet de P.L.U. avec les associations environnementales et produit une note juridique sur l'application de la « loi littoral » pour la commune. Les honoraires s'élèvent à 800 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de 800 € HT à Maître PRIEUR.

❖ Procédure de révision du P.L.U. – avenant n°2 au marché d'études QUARTA :

M. LAMANDE expose à l'assemblée que des études complémentaires ont été demandées au cabinet QUARTA dans le cadre de la révision du P.L.U. ; le P.A.D.D. notamment a été modifié et plusieurs réunions de travail supplémentaires sont nécessaires. Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 au marché d'un montant de 11 050 € HT.

❖ Convention d'utilisation du gymnase du collège par les associations locales – commune / département / collège :

L'assemblée communale approuve la convention entre le département, la commune et le collège pour l'utilisation du gymnase du collège par les associations locales. La commune participe financièrement pour l'entretien courant du matériel, l'électricité (70 %) et l'eau (80 %). L'article 2 de la convention a été modifié pour introduire un mécanisme de « tacite reconduction ».

❖ Centre nautique – taux horaire des moniteurs saisonniers :

M. LE BRIGANT expose que les charges URSSAF étaient calculées sur une base forfaitaire pour les moniteurs saisonniers (290 € actuellement). Après un contrôle URSSAF il faut dorénavant verser des charges sur la base du salaire brut (environ 1 740 €).

L'application de cette mesure pénalise les saisonniers à hauteur de 200 € net par mois. Il est proposé de compenser 50 % de cette perte en ajustant le taux horaire brut qui passerait à 10,48 €. Accord du Conseil Municipal.

Subventions aux associations 2016 :

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- fanfare amicale laïque : 150 €
- pétanque plestinaise (championnat départemental) : 300 €
- ECPPT (cyclisme) demande exceptionnelle : 300 €

❖ Pavillon bleu :

Le pavillon bleu 2016 est accordé à la commune pour la plage des curés.

❖ Maire honoraire :

M. Le Maire annonce que M. André LUCAS a reçu la distinction de « Maire honoraire » par M. Le Préfet des Côtes d'Armor.

❖ Information fleurissement :

M. DANIEL annonce que la commune participe au concours régional des villes et villages fleuris.

❖ Pêcheurs - plaisanciers :

M. MORINIERE dit qu'un pot de début de saison est proposé par l'association des plaisanciers le 11 juin à Beg Douar.

❖ Port de Beg Douar :

M. BOZEC déplore le mauvais état du parking du port de Beg Douar.

❖ Raccordement assainissement collectif :

M. LEMAIRE fait état d'une demande d'un propriétaire rue de Kergus (41) qui éprouve des difficultés pour se raccorder au réseau collectif des eaux usées.

M. Le Maire répond qu'il y a certainement une solution technique avec un coût à supporter.

❖ Stop de Kergado :

Mme LE GALL dit que le stop de la rue de Kergado ne fait pas l'unanimité.

M. GENDROT dit qu'il s'agit d'une demande des habitants du lotissement de Kergado.

❖ Sécurité sur la corniche de l'Armorique :

Mme ALLAIN attire l'attention sur la vitesse excessive sur la corniche de l'Armorique.

❖ Caserne des pompiers à Pégase :

M. FUSTEC dit l'inquiétude de communes qui voient que la nouvelle caserne s'installerait à Pégase.

❖ Végétation sur les trottoirs :

Mme ALLAIN fait état d'une végétation débordante sur les trottoirs à Milin Avel.

Fin de séance à 21h25.

Le Maire,
Christian JEFFROY.

